

Les approvisionnements d'énergie

la Corporation a été créée, notamment pour acquérir des biens et services de l'extérieur du Canada. Je ne vois pas comment cela peut exclure le pétrole.

L'article 4(1)c) dit ceci:

exercer, au nom et sous la direction du Ministre, tous pouvoirs ou fonctions attribués au Ministre par quelque autre loi autorisant celui-ci à employer la Corporation pour les exercer;

L'article 3(2) prévoit:

La Corporation doit se conformer à toute directive générale ou particulière, donnée par le gouverneur en conseil . . .

Le ministre, au moyen d'un décret du conseil, peut faire faire des choses à la Corporation au nom du gouvernement en ce qui concerne la réalisation de ses objets. Je constate que puisque les dispositions de la loi constitutive de Petro-Canada ont échappé à l'attention du ministre, cette disposition a pu également échapper à son attention. Le fait est que pour assurer des approvisionnements en pétrole importé du Venezuela, du Mexique ou d'où que ce soit, le gouvernement disposait depuis bien longtemps d'amples pouvoirs grâce à la Corporation commerciale canadienne.

Le ministre a presque induit la Chambre en erreur, monsieur l'Orateur.

M. Gillespie: Ah non! Quelle exagération!

M. Baker (Grenville-Carleton): Il n'a pas vraiment induit la Chambre en erreur mais il s'en faut de peu quand il soutient que ce n'est que grâce à cette société et sous ses auspices que l'on peut réussir à assurer nos approvisionnements en pétrole importé. Si c'est là la position du gouvernement, j'affirme alors que le ministre induit la Chambre en erreur car on peut trouver ailleurs d'amples pouvoirs pour ce faire.

Les Canadiens se demandent—mis à part le fait qu'il existe déjà une société gouvernementale d'achat—comment il se fait que depuis 10 ou 12 ans, après la crise de 1973, le gouvernement ne soit pas parvenu à agir de sorte qu'au moment même où il va devoir faire face aux Canadiens, il sollicite des pouvoirs extraordinaires pour répondre à une situation d'urgence que même ses critiques les plus optimistes se refusent à reconnaître. J'aimerais appeler l'attention du ministre sur un article de M. W. A. Wilson paru dans le *Journal* d'Ottawa de ce soir.

Nous ne refusons pas au gouvernement le droit de répartir en cas d'urgence. Nous avons précisé notre position au sujet de ce bill. Nous n'aimons pas ce que le gouvernement essaie de faire. Telle est la situation, monsieur l'Orateur. Je tenais à m'assurer que j'interprétais bien les observations du ministre. Si je me trompe, qu'il veuille bien m'en excuser. Le ministre était à deux doigts de tromper la Chambre au sujet de ces pouvoirs visant à assurer l'approvisionnement en pétrole.

Étant donné que la Corporation commerciale canadienne a le droit de faire ces importations, en quoi le Parlement a-t-il besoin de cet amendement du parti néo-démocratique—amendement en accord avec leurs principes—selon lequel Petro-Canada devrait être le seul organe habilité à résoudre la situation? C'est ce à quoi vise cet amendement. Je prétends qu'il faut présenter une autre solution valable et on n'a pas encore dit pourquoi la Corporation commerciale canadienne, qui a le pouvoir d'agir en pareilles circonstances, devrait être privée de ses prérogatives au profit d'une autre société. C'est une proposition très simple.

[M. Baker (Grenville-Carleton).]

Le ministre a parlé de la question du délai. Il a toujours la mémoire bien courte mais il apparaît qu'elle est encore plus courte dans le cas de ce bill qu'elle ne l'a jamais été. Il semble avoir oublié qu'il a demandé lui-même que l'on vote mardi dernier sur le premier amendement. S'il ne l'avais pas fait, il aurait permis que l'on termine l'étude de ce bill avant la fin de la semaine. Sans doute le ministre se souvient-il que vendredi dernier, poursuivant le débat, le député de Fort William (M. McRae) a donné son avis sur cet amendement. On m'apprend qu'au comité les ministériels auraient perdu deux jours de délibérations. J'ai l'impression que ce bill a une particularité qui fait qu'ils tiennent à ce que la Chambre continue à l'étudier. Je serais le dernier à donner à entendre qu'il y ait un rapport quelconque avec les élections générales.

Le ministre a dit que les amendements avaient été étudiés au comité. Il a tout à fait raison. Sans doute sait-il qu'alors qu'un petit groupe de députés peuvent examiner les amendements au comité, la Chambre, en conformité du Règlement, a toujours le droit de les examiner à son tour, de façon que les députés qui ne font pas partie du comité puissent dire ce qu'ils en pensent.

Nous avons assisté au spectacle affligeant d'un ministre, membre d'un gouvernement dont le mandat s'achève, qui a négligé de mettre le Canada en état de s'approvisionner à ses propres ressources, contraint de solliciter l'aide de fournisseurs qui, le ministre le sait . . .

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais le temps qui lui était alloué est épuisé. Il ne peut poursuivre qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Non.

M. Arnold Peters (Timiskaming): Monsieur l'Orateur, je tiens à appuyer l'amendement qu'a proposé le député de Sault-Sainte-Marie (M. Symes) en raison des difficultés que notre industrie pétrolière devra affronter. Nous ignorons ce que seront ces difficultés, mais nous savons qu'elles sont inévitables.

Il convient que Petro-Canada soit doté des pouvoirs de répartition que ce bill propose. Je ne vois pas pourquoi le ministre ne serait pas d'accord, dans l'intérêt du public canadien, pour permettre à Petro-Canada d'être le seul importateur, si les circonstances l'exigent.

● (2020)

Ce bill doit permettre de faire face à une crise. Il faut également tenir compte du profil général de nos importations. Il y a sept grandes compagnies pétrolières au Canada.

Nous avons vu Exxon dire à ses filiales canadiennes que les clients canadiens d'Imperial seraient rationnés parce que les États-Unis avaient de plus gros besoins. J'ai été étonné d'entendre le chef de l'Opposition (M. Clark) défendre Exxon contre Imperial Oil. Je ne peux vraiment pas comprendre que des Canadiens défendent une compagnie qui détourne vers les États-Unis une partie du pétrole destiné au Canada. Nous pouvons tous voir, j'en suis sûr, les difficultés qui ne manqueront pas de se poser. Comme nous pouvons tous le comprendre, il faut absolument que le gouvernement puisse désigner Petro-Canada comme le seul importateur.